



L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 8 avril 2023

Etaient présents : Christine BOUEILH, Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Coralie CANTAU, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Christian TOLLIS et Rémi CAZALET.

Etai(ent) excusé(s) : Pauline ICART-FABIOL et Corentin JEGUN

ORDRE DU JOUR :

- Amortissement de la subvention du CISAA
- Décision modificative budgétaire pour intégration de l'amortissement de la subvention et du mur de soutènement
- Achat d'une tondeuse pour les services techniques
- Communauté de communes Armagnac Adour : compte-rendu du conseil communautaire du lundi 3 avril 2023
- Validation du logo de la commune
- Liste des travaux ou achats suite au vote du budget
- Débriefing sur la fête du vin (point de vue municipal)
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	08
Nombre de voix pour	08
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (22 mars 2023). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Matthieu PLOUVIER est désigné secrétaire de séance.

1. Amortissement de la subvention du Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour

Le maire rappelle que par la délibération 2022-039 en date du 30 novembre 2022 il avait été décidé de subventionner l'investissement lié à l'ouverture du CISAA par un fonds de concours.

La somme demandée à la commune de Saint-Mont s'élevait à 1.876 €. Le conseil municipal avait acté ce montant et l'avait inscrit par sur le chapitre 204, article 2041512.

Toutefois, sur le budget 2023, le maire n'avait pas présenté un amortissement de ce fonds de concours.

Aussi, avant toute décision modificative budgétaire, il propose aux conseillers d'amortir ce fonds de concours en un an.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide d'amortir le fonds de concours versé à la communauté de communes Armagnac Adour sur l'exercice budgétaire 2022 pour l'investissement lié à l'ouverture du CISAA sur **un (1) an** et d'inscrire cet amortissement (dépense de fonctionnement / recette d'investissement) dans le budget 2023 par une décision modificative.

2. Décision modificative budgétaire

Le maire rappelle le vote du budget qui au lieu le 22 mars 2023. Mais il signale deux modifications qui doivent être apportées.

La première concerne l'investissement sur la construction du mur de soutènement. L'opération doit être imputée à l'article 2138 et non à l'article 212, comme prévu, notamment par le report des restes à réaliser. Il propose donc de retirer 90.000 € de l'article 212 et de les mettre à l'article 2138 (même chapitre de dépenses d'investissement).

Puis il rappelle la délibération précédente (2023-017) concernant l'amortissement de 1.876 € du fonds de concours pour le CISAA. Il propose de baisser le virement de section à section de 1.876 €, soit 102.632,89 € et d'inscrire en dépense de fonctionnement au chapitre 042, à l'article 681 : 1.876 € et en recette d'investissement au chapitre 040, à l'article 28041512 : 1.876 €

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement	Somme	AVANT	APRES
Article 212	- 90.000 €	98.741,00 €	8.741,00 €
Article 2138	+ 90.000 €	34.154,89 €	124.154,89 €
Recettes d'investissement	Somme	AVANT	APRES
Chapitre 021 (virement de section)	- 1.876 €	104.508,89 €	102.632,89 €
Chapitre 040 article 28041512	+ 1.876 €	0,00 €	1.876,00 €
Dépenses de fonctionnement	Somme	AVANT	APRES
Chapitre 023 (virement de section)	- 1.876 €	104.508,89 €	102.632,89 €
Chapitre 042, article 681	+ 1.876 €	0,00 €	1.876,00 €

3. Achat d'une tondeuse

La maire-adjointe signale que la tondeuse de la commune achetée il y a une dizaine d'années est définitivement en panne et n'est plus réparable. Il faut donc remplacer cet outil indispensable à l'entretien des espaces verts de la commune. Après consultation des différents points de vente (établissements Célestin, Point Vert, Gamm Vert à Riscle, et SEE SCC Services à Aire-sur-Adour), la tondeuse la plus adaptée aux espaces verts de Saint-Mont est une tondeuse professionnelle de la marque KAAZ (moteur Honda) en vente au prix de 1.719 € TTC

Le maire propose que cet achat soit effectué en dépenses d'investissement au chapitre 21, article 2158 et inscription en inventaire.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de la maire-adjointe et du du maire, décide d'effectuer l'achat de la tondeuse KAAZ à SEE SCC Services (Aire-sur-Adour) et d'effectuer le règlement à l'article 2158 (chapitre 21 des dépenses d'investissement).

4. CCAA : compte-rendu du conseil communautaire du 03/04/2023

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Présentation de l'entreprise LAUAK
- Présentation de la construction de l'hôtel d'entreprises à Riscle par l'architecte Lauren LATORRE
- Approbation du procès-verbal du 6 mars 2023

• Finances :

- Vote des taux d'imposition

Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.85 %	3.85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19.87 %	19.87 %
Cotisation foncière des entreprises	30.66 %	30.66 %

Taxe Traitement des ordures ménagères 12,93 % 14,10 %

- Participations et subventions 2023
- Présentation et vote du Budget Primitif 2023 (budget principal, budgets annexes et budget autonome)
- Amortissement des biens du budget autonome
- **Développement Economique :**
 - Contrat territorial Occitanie 2022/2028 avec le PETR du Pays Val d'Adour
- **Voirie, Bâtiments :**
 - Attribution du marché pour la création d'un hôtel d'entreprises à Riscle
 - Investissement voirie 2023
- **Ecole, Enfance, Jeunesse :**
 - Renouvellement de la convention pour Accueil Jeunes et le Centre de loisirs Associé aux Collèges (CLAC) avec l'association Pierre et Terre
- **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Val d'Adour (PETR) :**
 - Modification des statuts du PETR
- **Questions diverses**

Le maire reprend quelques points de l'ordre du jour et laisse la parole aux conseillers. Le premier point concerne le développement économique puisque chaque conseil communautaire démarre par la présentation d'une entreprise du territoire (Vivadour, Schaërer, Lauauk ...). Le maire signale que toutes les entreprises reçues cherchent à recruter. Une discussion s'engage entre conseillers sur cette pénurie de main d'œuvre et sur les aides qui n'encouragent pas à l'insertion dans le monde du travail. Puis il continue par le contrat avec la Région OCCITANIE pour l'aide aux entreprises (un boulanger d'Aignan va être concerné). C'est ensuite la rénovation de l'hôtel de la Paix qui est abordé et les problèmes engendrés par les nombreux chantiers à Riscle. Enfin, il termine par l'enfance jeunesse et la modification des statuts du Pays Val d'Adour (retrait définitif de l'ex-canton de Lembeye).

Un point est fait sur le centre intercommunal de santé Armagnac Adour.

5. Validation du logo de la commune

Le maire rappelle que Guilhem DUBEDOUT avait proposé un logo pour la commune de Saint-Mont. Il avait été décidé d'enlever le mot « commune » et de laisser la feuille de vigne en vert tendre.

Puis une proposition est venue du président de la cave pour mieux identifier la vigne car pour lui la feuille de vigne n'est peut-être pas assez explicite. Guilhem DUBEDOUT a donc proposé un logo avec une grappe de raisin par-dessus, ce qui alourdit et enlève toute la poésie du premier logo. Il est temps de faire un choix.

Le maire demande aux conseillers de trancher et présente les différents logos. Une discussion met en évidence que le logo avec la grappe de raisin est attractif en noir et blanc mais qu'en couleur il vaut mieux choisir le logo sans la grappe, en laissant effectivement la continuité de la ligne entre la ville et le contrefort de l'église. Le logo choisi sera le suivant :



6. Travaux ou achats à effectuer

Il convient maintenant de voir quand est-ce que les travaux ou achats pourront être effectués. Pour les travaux, le mur est en chantier. Une réunion a eu lieu ce matin. Christian TOLLIS et le maire étaient présents. Christian TOLLIS relate l'avancée du chantier et les nouvelles demandes effectuées à l'entreprise TMH. Il s'agira de finaliser le mur avec un décapage des pierres et un enduit sur l'ultime partie. Christian TOLLIS explique la technique d'ancrage et le chantier que représente cette pose de tiges de 16 mètres de long.

Un acompte a déjà été demandé pour ces travaux. Pour le second, il faudra attendre la modification budgétaire voté ce jour.

Pour les cache-containers, la pose continue et celui de Tombille est terminé. Il faudra s'attaquer à celui de la Croix de Peyran.

Les conseillers ont la parole pour d'autres travaux ou achats.

7. Débriefing sur la Fête du Vin

Le maire souhaite revenir sur le déroulé de la fête du vin, mais du côté municipal. Il lui semble que tout s'est bien déroulé et que l'organisation telle qu'elle a été prévue a répondu aux exigences de la fête. Nathalie HARDUYA suggère que le square Marie-Rose soit aplani car c'est un superbe lieu pour positionner des tables. Le maire signale que la promenade Arthur Lamothe peut aussi être mise à niveau sur sa partie arrière droite. Cela permettrait d'y stabiliser des tables.

Enfin est évoqué le problème de sécurité. Le dimanche, avec la mini-tempête, un chapiteau a rendu l'âme. Il est demandé à Plaimont de fournir des certificats de conformité alors que celui du Foyer n'était plus conforme. Deux conseillers suggèrent la location mais le maire rappelle que le coût est trop élevé par rapport aux bénéficiaires dégagés. Il convient d'acheter un chapiteau aux normes pour recevoir du public.

8. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été vu aux numéros 3 et 6 avec la liste des travaux et achats à effectuer.

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Coralie souhaite réunir une commission « Fleurs » le samedi 29 avril ou le samedi 6 mai 2023. Elle fera appel aux bénévoles pour faire des choix sur le fleurissement du village.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

La commune de Saint-Mont est inscrite sur le site recommandé par la Préfecture, Préparisk. Il s'agit d'un exercice de catastrophe (ici TMD ou Transport de Matières Dangereuses) qui aurait lieu le lundi après-midi 5 juin 2023. C'est un exercice de deux heures organisées par ce site et qui permet de mettre en situation le village si jamais un camion chargé de produits chimiques venait à se renverser dans la rue principale.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire signale que Sydney K'BIDI est en congé de maladie. Il devait reprendre le 17 avril 2023 mais il a été prolongé et donc sa reprise est prévue le 2 mai. Le maire signale que pour lui éviter de faire trop d'effort, il lui conseillera des travaux moins physiques (confection des cache-containers, peinture des containers du village etc)

e) Travaux : Corentin JEGUN

Ce point a été traité Les cache-containers sont mis en place (les structures métalliques). Le SICTOM, lui, a construit des murettes en bois brut sur les nouveaux emplacements. Ils seront peints en rouge saint-mont. Christine regrette que celui face à la maison des Grimaud n'ait pas de retour. Murielle précise qu'il faudrait aussi un retour à celui du quartier du Boutillet.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Un point a été vu avec le débriefing sur la fête du vin. Puis Nathalie demande si la commune s'inscrit aux journées européennes du Patrimoine de Septembre (16 et 17 septembre 2023, le 15 est la journée des enfants). Pour cela, elle programme une commission Tourisme le **mercredi 3 mai 2023 à 21h00** à la mairie.

Le maire lui rappelle que la voirie CCAA a écrit pour demander si l'entreprise FERAY devait refaire un passage d'entretien du chemin de randonnée. Le prix est de 796,58 € à la charge de la commune (puisque nous avons déjà eu un entretien pour Vignoble en Fête, en mars 2023). L'ensemble des conseillers pense que ces travaux pourront être faits en régie (agriculteurs proches du chemin et employés communaux)

9. Questions diverses

8 mai 2023 :

Le maire souhaite savoir si l'organisation du 8 mai ressemblera à celle de l'an passé (cérémonie municipale le matin et journée récréative et festive organisée par le Foyer Rural). Normalement, c'est la version 2022 qui sera reconduite en 2023. Le maire demande à Nathalie de commander une gerbe chez la fleuriste de Riscle. Christine fera le point pour les achats pour le vin d'honneur mais elle attendra de savoir si le Foyer organise l'apéritif.

Enfin un prospectus sera imprimé et il sera distribué en même temps que celui du foyer.

Autres questions diverses :

Christian précise que les employés communaux n'arriveront plus à réparer la laveuse du foyer et que cette dernière va bientôt lâche et il faudrait songer à la remplacer. Le coût d'une machine neuve est compris en 3.000 et 5.000 €. Les conseillers membres du bureau du Foyer poseront la question en réunion interne.

Il n'y a pas d'autres questions diverses. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à vingt-trois heures (22h30).